

Disparus de guerre

de Nada MERHI

**Lina Zakharia : Des « détectives » nous ont assuré que mon frère, Iskandar, est en Syrie**

Le sort de milliers de Libanais – et de ressortissants arabes – disparus durant la guerre civile et la période qui l'a suivie sous la tutelle syrienne au Liban reste inconnu. Pour que ce dossier vieux de plus de trente ans ne reste pas occulté et relégué aux oubliettes, « L'Orient-Le Jour » relatera chaque semaine le témoignage d'un parent en quête de la vérité sur le sort d'un disparu.

Un climat de frénésie règne dans le jardin Gibran Khalil Gibran, place Riad el-Solh, au centre-ville, où les familles des détenus libanais et de ressortissants arabes observent un sit-in depuis plus de six ans. En cette journée, plusieurs journalistes sont venus recueillir pour la première fois le témoignage des parents, lassés par des dizaines d'années d'attente et d'incertitude, et qui puisent leurs forces du seul espoir de connaître, un jour, la vérité sur le sort des leurs. Pour la première fois, les parents se prêtent aux interviews et racontent, par des mots qui leur sont devenus familiers, leur calvaire qui se poursuit.



Lina Zakharia, dans le jardin Gibran Khalil Gibran, tenant le portrait de son frère, Iskandar, disparu en mai 1985.

« Mon frère Iskandar a été enlevé en mai 1985, raconte Lina Zakharia. Des hommes armés se sont présentés au seuil de notre appartement situé à Moussaitbé, à proximité de la caserne Héloù. Ils ont expressément demandé à voir Iskandar, se présentant comme agents de la Sécurité de l'État. Ils ont expliqué qu'ils le connaissaient à travers des clients de la Banque britannique pour le Moyen-Orient, aujourd'hui HSBC, où il travaillait, et avaient besoin de lui parler. » Iskandar, aîné de cette famille de trois enfants, a accompagné les hommes. Il n'est plus jamais rentré. Il avait 27 ans. Une longue histoire de recherches et d'incertitude, mêlées à l'espoir et l'attente, commence. « Ma mère a tapé aux portes des différents responsables et parties politiques sans pour autant réussir à avoir une seule nouvelle de lui, poursuit Lina Zakharia. Elle a même répondu aux

demandes de certains escrocs qui lui avaient promis de lui rapporter des lettres de mon frère, moyennant certaines sommes d'argent. Évidemment, elle n'a rien reçu. » Après la disparition d'Iskandar, Lina Zakharia et son frère benjamin ont quitté la maison familiale de Moussaitbé et sont venus s'installer dans la « partie Est » du pays. « Nous avions peur pour mon frère, précise-t-elle. Nous nous déplaçons d'un hôtel à l'autre. Ma mère est restée seule à Moussaitbé avec feu ma tante. Mon père, lui, est décédé en 1975. Elle venait nous voir les week-ends. Nous ne sommes rentrés qu'après la fin de la guerre, en 1990. » Depuis la disparition d'Iskandar Zakharia, la famille est restée sans nouvelles. Un événement survenu il y a quelques années a marqué toutefois un tournant dans l'affaire, renouvelant l'espoir d'une rencontre inattendue avec le jeune homme. « C'était il y a cinq ou six

ans, se souvient Lina Zakharia. Émile Lahoud était encore chef de l'État. C'était un soir de décembre, plus précisément à la Sainte-Barbe. Nous avions du monde, lorsque deux hommes se sont présentés chez nous, expliquant qu'ils étaient des « détectives de l'État ». Ils nous ont expliqué qu'ils rassemblaient des informations sur les personnes disparues, au nombre desquelles figurait mon frère. Ils nous ont affirmé qu'ils étaient sûrs, à plus de 90 %, qu'Iskandar était en Syrie et qu'il devrait sortir. Ils ont toutefois ajouté que l'affaire est longue et qu'il faudrait faire preuve de patience. » Il s'agit de l'unique information que la famille Zakharia a pu obtenir depuis vingt-six ans que dure son calvaire. « Nous n'avons pas vu Iskandar, précise sa sœur. D'ailleurs, où pouvons-nous le chercher en Syrie ? Dans quelle prison ? À qui s'adresser ? Nous ne connaissons personne qui puisse nous aider auprès des autorités syriennes. » Depuis ce soir, la famille Zakharia vit en attendant le jour des retrouvailles. « Ma mère a grandi, elle prie Dieu qu'il la garde en vie juste pour revoir Iskandar. Elle a le sentiment qu'il est toujours vivant. J'ai pris la relève. Nous avons soumis le dossier à Solide (Soutien aux Libanais en détention et en exil). Nous participons à toutes les réunions et nous réclamons avec les autres la vérité. Je réitère aussi, mon appel au chef de l'État, Michel Sleiman, pour qu'il honore son discours d'investiture dans le cadre duquel il s'était engagé à accorder une importance primordiale au dossier des Libanais détenus en Syrie », conclut Lina.

**Au Liban, la prise en charge des victimes du sida s'améliore, mais beaucoup reste à faire en matière d'éducation**

**Journée mondiale Au Liban, une amélioration a été observée au niveau de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Il n'en reste pas moins que ces dernières continuent à être victimes d'injustice à plus d'un niveau. Le point.**

Au cours des dernières décennies, une nette amélioration dans le comportement – et la prise en charge du corps médical et infirmier – vis-à-vis des personnes porteuses du VIH est constatée dans certains hôpitaux universitaires et dans les hôpitaux majeurs de la capitale et de certaines autres villes. Il n'en reste pas moins que ces personnes restent victimes d'une certaine stigmatisation et du jugement moral que porte sur eux la société à plus d'un niveau. C'est ainsi que le Dr Jacques Mokhbat, président de la Société libanaise de sida, résume la situation des personnes vivant avec le VIH au Liban.

**« Un grand travail reste encore à faire pour apprendre la tolérance et l'acceptation de l'autre »**

des autres complications du VIH est assez classique », ou encore « l'absence d'assurance médicale ». Fort heureusement, « l'état de santé des personnes vivant avec le VIH s'est nettement amélioré, et de moins en moins d'entre elles ont besoin d'être hospitalisées pour des raisons directement liées au VIH, poursuit-il. Les personnes vivant avec le VIH n'ont pas plus de risque de se faire hospitaliser ou de recourir à des prestations médicales qu'une personne souffrant d'une pathologie chronique. De plus, l'espoir de vie de ces personnes est presque équivalente à n'importe quelle autre personne du même âge. Les compagnies d'assurance peuvent donc trouver un moyen, comme le fait d'exiger une prime supplémentaire, pour accepter ces personnes ».

**Universités, compagnies et autres...**

La discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH est également constatée dans certaines universités, sociétés et même écoles qui refusent la candidature d'une personne porteuse du VIH. « Dans certaines universités, même prestigieuses, des tests sont effectués avant d'admettre un étudiant, révèle le Dr Mokhbat. Ces tests sont aussi pratiqués dans certaines grandes sociétés, sous prétexte de l'assurance médicale, sachant que la Caisse nationale de Sécurité sociale accepte tout employé. Par ailleurs, dans une société, les collègues n'ont pas à connaître l'état de

santé de l'autre ou son comportement sexuel. Je pense que dans un bureau, une personne qui fume ou qui souffre d'une typhoïde est beaucoup plus dangereuse qu'un homosexuel ou qu'un individu séropositif. Ce dernier ne représente absolument aucun risque pour ses collègues. »

« Cela s'ajoute le problème que rencontrent les étrangers, comme les employés de maison et les ouvriers, qui viennent travailler au Liban, le gouvernement continuant d'exiger un test VIH avant de leur accorder un permis de travail. « Si on ne cherche pas à entretenir des rapports intimes avec son employé de maison, cette dernière ne représente aucun risque pour les membres de la famille, même si elle prépare la cuisine pour les enfants », précise le Dr Mokhbat. Et d'ajouter : « Même si nous encourageons tout individu – surtout ceux qui sont à risques – à se faire tester volontairement, il ne faut pas que cette mesure soit obligatoire, d'autant que certains employés sont précieux pour leur compagnie, mais sont malheureusement renvoyés parce qu'ils sont porteurs du VIH. »

Cette mesure est appliquée dans la majorité des pays de la région. « Or avec l'Europe de l'Est et l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient est la seule région au monde où le VIH continue à progresser, au moment où dans le monde entier, on note un déclin des nouvelles infections depuis la fin des années 1990, fait remarquer le Dr Mokhbat. La raison reste le manque de décisions prises



Le Dr Jacques Mokhbat : « Avec l'Europe de l'Est et l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient est la seule région au monde où le VIH continue à progresser, au moment où dans le monde entier, on note un déclin des nouvelles infections depuis la fin des années 1990. »

dans ce sens pour mieux éduquer les nouvelles générations, mais aussi l'absence d'une politique d'ouverture pour parler du VIH et des modes de prévention, ou encore pour libéraliser la distribution de préservatifs. » Et le médecin d'insister : « Les pays qui ont imposé les mesures les plus restrictives et agressives concernant les voyages sont ceux qui, à l'heure actuelle, sont le plus victimes de cette épidémie. C'est malheureux. On a dépensé tellement d'argent pour faire tester les étrangers, au moment où l'argent aurait pu être utilisé à bon escient, pour s'occuper de l'éducation de la jeunesse. »

**« Dans certaines universités, même prestigieuses, des tests sont effectués avant d'admettre un étudiant »**

**Ignorance et jugement**

Selon le Dr Mokhbat, la discrimination n'émane pas de la peur, mais de l'ignorance qui en découle. « Jusqu'à présent, dans certains milieux, on ne

peut pas comprendre comment s'attrape le VIH, note-t-il. Or il n'est plus permis, à l'heure actuelle, d'ignorer encore les modes de transmission et de prévention du VIH, d'autant que les informations peuvent être trouvées sur la toile, comme auprès des ONG qui œuvrent dans ce sens. De plus, de multiples conférences ont été – et continuent à être – organisées sur le sujet. »

À l'ignorance, s'ajoute le jugement. « Chaque individu pense qu'il détient la moralité absolue et se permet donc d'être juge, exécutant et bourreau d'un individu souffrant d'une maladie sexuellement transmissible », ajoute le Dr Mokhbat. Et de conclure : « Un grand travail reste encore à faire pour apprendre la tolérance et l'acceptation de l'autre. C'est une chose essentielle qui va au-delà du VIH. Celui-ci a servi de mèche pour déclencher la réflexion dans ce sens. Seule l'information permet de lutter contre l'ignorance et vaincre la peur. »

N. M.

Opinion

**L'ingérence, un concept au cœur des conflits**

Oui, une ingérence qui veut libérer le monde, rendre justice aux peuples opprimés. Une ingérence exercée au nom de la morale et de l'urgence. Une ingérence humanitaire qui glisse ouvertement vers le militaire depuis l'intervention de la France en Libye. Enfin, une ingérence qui met forcément un pied dans le camp de l'injustice. Y a-t-il d'autres voies pour tendre la main aux populations opprimées et protéger les personnes ? Il s'agit du droit qu'ont une ou plusieurs nations de violer la souveraineté nationale d'un autre État, dans le cadre d'un mandat accordé par l'autorité supranationale. Depuis que ce concept a été décrit par Jean François Revel en 1979 et son introduction à l'ONU, toutes les définitions et les limites de ce droit ont été analysées et publiées. Néocolonialisme, droit du fort sur le faible, prévention des conflits, viol des souverainetés des États, pour certains juristes ce droit est superflu car la charte des Nations unies renferme de nombreuses ordonnances allant dans ce sens, en particulier dans les chapitres VI et VII. L'ingérence n'est certes pas une action de charité désintéressée. La morale n'est sûrement pas le seul mobile d'engagement, sans compensation économique ou politique, dans une expédition militaire coûteuse et dangereuse, même si cette intervention semble justifiée par des motifs légitimes.

Les actes d'ingérence dans les conflits relèvent théoriquement de l'autorisation de l'ONU et ne doivent pas découler d'une décision unilatérale. Ils sont donc soumis normalement au vote des États permanents au sein de l'ONU. Le droit de veto peut être brandi par les contestataires et théoriquement bloquer tout interventionnisme. L'ingérence banalise le recours à la guerre et le veto bloque toute discussion et tout débat sur des questions cruciales. Entre-temps, le sang continue de couler. En pratique, les choses ne sont pas aussi tranchées. Les actes d'ingérence sont exécutés par des contingents nationaux, avec ou sans une autorisation supranationale. La France est intervenue en Côte d'Ivoire sans mandat préalable de l'ONU. Elle est intervenue dans le cadre des accords de défense qui lient les deux États. Il est possible que le mandat soit délivré rétroactivement. L'alliance ingérence-veto peut-elle protéger les opprimés ? Les États-Unis ont envoyé leurs troupes en Irak malgré le veto de la France. L'essentiel est de justifier, légitimer les interventions armées, les placer dans un cadre juridique. Il faut aussi et surtout les habiller d'arguments moraux pour obtenir l'adhésion de l'opinion publique. Pour installer les démocraties, des bombardements aériens et terrestres sont-ils indispensables ? Les cibles des actions d'ingérence sont : l'Irak, la Syrie, la Somalie, l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, la Libye, l'Égypte, la Tunisie. Demain, de nouveaux pays entreront sur la liste des interventions obligatoires. En Irak, on est allé pour libérer le peuple et rechercher les armes de destruction massive. On a abouti à la division de ce pays en trois zones de connotation religieuse : sunnite, chiite, kurde. Au Kosovo, ce fut pour empêcher un nettoyage ethnique. Et on crée un nouvel État. En Libye, un simple consensus sur une zone d'exclusion aérienne localisée – pour chasser le tyran – a permis une intervention militaire

massive. Qui peut mener à s'opposer à de telles expéditions légitimées par des objectifs moraux, lorsque les véritables buts ne sont pas aussi désintéressés et que les conséquences sont difficiles à gérer ? En Égypte et en Tunisie, c'est l'opinion publique locale qui a fait sauter les verrous des dictatures avec moins de morts et de malheurs. Au Liban, l'ingérence via l'ONU était d'ordre simplement humanitaire, avec des vœux pieux. Point final. Il faut noter que l'ingérence militaire n'était pas très à la mode à cette époque. Le Liban avait droit à des invasions et des occupations militaires de son territoire, tolérées et avalisées par ceux qui, au nom de la morale, veulent sauver les peuples. Du ravioli, des médicaments et de temps en temps quelques médicaments en visite. Par contre des armes à profusion pour tout le monde. Ça suffit ! Quand Saddam Hussein a occupé le Koweït – émirat pétrolier –, on a crié au sacrilège, à l'atteinte à la morale et à la souveraineté des États. L'Amérique, outrée de cette grave injustice internationale, s'en est allée en guerre contre les troupes de Saddam. Pour ce qui touche la Palestine, on a seulement droit au veto et à des œuvres de charité. Aucune ingérence n'est permise sur les terrains d'opération d'Israël. Une ingérence à géométrie variable, on le savait déjà, illustrée par la fameuse réflexion de Franklin Roosevelt à propos d'un dictateur qu'il soutenait : « C'est un fils de pute, mais c'est notre fils de pute. » Pour la Syrie, les intérêts des nations intervenantes et partie prenante au conflit ne sont pas encore concordants : veto russe et chinois, ingérence occidentale. Oui, à ce jour, pas d'intervention militaire, mais une intervention à la libyenne,

effort n'en veut. Plutôt un effort soutenu de déstabilisation du régime par les Arabes et l'Occident. Les deux États contestataires qui refusent toute résolution contraignante de l'ONU sont les grands fournisseurs d'armements du régime syrien. Résultat : comptez le nombre de morts... On attend la montée de la violence et que le compteur du nombre de morts atteigne un chiffre qui soulève l'indignation de tout le monde et permette ainsi à tous les États membres de l'ONU de refuser le « droit à la tolérance ». Et si un consensus se faisait sur une zone d'exclusion aérienne et terrestre à la frontière turque ? Porte d'entrée vers un engagement militaire des puissances occidentales ? Niet ! En attendant les bonnes volontés et les équipées libératrices de l'Occident, la Syrie s'achemine vers une guerre civile. De jour en jour, en dépit de tout, Assad risque de devenir, aux yeux de l'Occident, un jumeau de Kadhafi. L'histoire des conflits dans cette région n'a pas changé depuis des décennies ; ce qui change, c'est l'extension géographique simultanée à tous les États du Moyen-Orient : Irak, Syrie, Liban, Bahreïn, Yémen, Égypte, Tunisie. Ce sera un vrai melting-pot qui va générer, après de longues années de luttes et de chaos, une nouvelle structure géopolitique régionale définie par les données du terrain. Je termine par une réflexion d'Albert Camus qui disait : « La vérité, comme la lumière, aveugle. Le mensonge, au contraire, est un beau crépuscule qui met chaque objet en valeur. » L'ingérence fonctionne-t-elle avec une part de vérité et une autre part de mensonge ?

Dr Joseph KREIKER

**Les commerçants de Bourj Hammoud inquiets pour l'avenir des souks**

Doit-on ou pas laisser la rue Arax piétonnière ? Telle est la question qui sera tranchée dans les jours qui viennent par le conseil municipal de Bourj Hammoud. Pourquoi cette question se pose-t-elle aujourd'hui ? Des élus et des commerçants sont convaincus qu'il faut laisser aux badauds cette rue animée et vivante, symbole d'un quartier réputé pour être un lieu de brassage, fréquenté par une clientèle populaire beyrouthine et par de nombreux touristes qui viennent y flâner et trouvent là ce que l'on ne trouve nulle part ailleurs à Beyrouth : le

savoir-faire des artisans et des commerçants qui donne à la rue Arax ce charme et cette ambiance si particulière que le passage des voitures viendrait évidemment détruire. Pour tous ceux qui la connaissent et pour tous ceux qui la découvrent, la rue Arax témoigne de la richesse et de la vivacité d'un patrimoine urbain, architectural, artistique et culinaire. La rue Arax et les rues alentour donnent à voir, au fond de petites échoppes, des mains d'artisans qui travaillent, créent et fabriquent sans relâche pour donner forme à l'imagination, satisfaire les besoins des gens

en quête d'esthétique, de la variété et de l'abordable. Nombreux sont donc les habitants et les commerçants à regretter qu'une large consultation ne soit pas organisée par la municipalité où ceux qui sont directement concernés pourraient débattre des conséquences économiques et sociales que pourrait avoir la décision de supprimer cet espace piétonnier. En l'absence d'un vrai débat démocratique, les commerçants et les habitants redoutent que les élus ne tranchent selon des intérêts qui ne vont pas dans le sens des usagers. Et pourtant, faut-il rappeler

que dans de nombreuses grandes villes du monde, les quartiers anciens sont devenus des pôles commerciaux et touristiques particulièrement attractifs, qui participent de façon importante au développement économique et culturel ? Alors, laissons la rue Arax jouer ce rôle et, au lieu d'y mettre des voitures, encourageons les artisans et les commerçants à montrer leur travail pour satisfaire une population qui vient du monde entier la visiter sans soucis.

Un groupe de commerçants de Bourj Hammoud

**Il était une fois une jeunesse**

C'est à tous les jeunes de la rue Huvelin de l'époque, qui ont connu cette maudite guerre qui leur a volé leur jeunesse, que j'ai pensé, en lisant l'excellent article de Jean-Georges Prince sur le film *Rue Huvelin* (L'Orient-Le Jour du 25 novembre). Tous ces jeunes qui ont pris les armes et ont combattu avec courage cet ennemi qu'on invite aujourd'hui à reprendre les rênes du pays. Ces jeunes qui ont bravé la peur, qui sont montés au front (comme on disait à l'époque) et ont défendu leur cause, et leur drapeau. Ces jeunes qui ont vécu les bavures de l'occupant lorsqu'il a gagné la guerre et qui ont vu l'arrogance dans son regard lorsqu'il se pavait dans nos rues, en semant

la terreur parmi la population. Ces jeunes qui ont assisté aux horreurs du sinistre bâtiment du Beurivage et ont vu la souffrance des mères hurler à l'annonce de la mort de leurs enfants. Ces mêmes jeunes qui, plus tard, se sont faits sauvagement tabasser un jour de 2001, pour avoir osé se révolter contre cet occupant et défendre leur liberté et leur indépendance. Tout cela, les jeunes de la rue Huvelin d'aujourd'hui ne l'ont pas connu. Ils n'ont pas senti le vent tourner et n'ont pas vécu cette horrible guerre de libération où ceux qui mouraient hier pour leur pays s'entre-tuaient sauvagement. Ils n'ont pas vu le Liban et sa cause mourir. Ils n'ont pas pleuré comme

nous notre liberté assassinée, ce 14 février 2005. Car ces jeunes d'aujourd'hui, eux, ne défendent plus leur patrie mais leur parti. Ces jeunes d'aujourd'hui s'insultent et se battent entre frères et parents, pour la cause de leur chef et non celle de leur pays. Ils arborent fièrement le drapeau de leur parti (ou encore celui d'un autre parti, lors de certaines élections), oubliant les couleurs de leur propre drapeau. En fait, ce n'est pas à ces jeunes que j'en veux, ni à leurs attitudes, qu'ils copient de leurs subordonnés, mais à leurs chefs et leurs leaders qui ont tué en eux la flamme patriotique et les ont divisés au nom de leurs sacro-saintes croyances et libertés. Je leur en

veux d'avoir rayé le nom et l'âme du Liban de leur pensée et de leur histoire. Je leur en veux de nourrir en eux la haine entre frères de même sang, de même religion, de même famille, cette haine qui les pousse à se battre au lieu de s'unir contre l'ennemi. Et si j'ai ressenti beaucoup d'amertume en lisant l'article de Jean-Georges Prince, c'est parce que j'ai pensé à tous ces jeunes de la rue Huvelin de l'époque qui sont morts en défendant leur pays, ceux qui croyaient en un Liban uni, ceux qui brandissaient fièrement le drapeau de leur pays, ceux qui ont sacrifié leur jeunesse pour que vivent ces jeunes d'aujourd'hui.

Lamia SFEIR DAROUINI

**À nos lecteurs**

Nos lecteurs sont priés de tenir compte d'un double impératif : les articles adressés au journal ne devraient pas dépasser 4 000/5 000 signes et respecter les règles de la déontologie. De plus, les courriers publiés n'engagent que leurs auteurs et en aucun cas le journal.